

REGLEMENT DES ETUDES

DIPLOME D'UNIVERSITE ACCOMPAGNER : DE LA PROCREATION A LA NAISSANCE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024 - 2025

1-ORGANISATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION

Aujourd'hui les modes de conception des enfants et les parentalités sont diverses, et le seront de plus en plus. Il faut donc être capable d'innover et d'anticiper les liens, pour accompagner ensemble et au mieux, les parents, et le bébé dès la procréation. Dans ce contexte, ce D.U. propose d'optimiser les attitudes, postures et langages nécessaires à une épigénétique de qualité, à travers diverses approches (philosophiques, sociologiques, biologiques etc...).

Ce D.U. se donne pour objectif de doter les professionnels d'outils de communication et de pratiques, venant compléter leurs gestes techniques, dans le domaine de la maternité, notamment quand celle-ci utilise des techniques de PMA.

Il a également pour objectif, la réactualisation des pratiques d'accompagnement avec les autres professionnels de la grande famille périnatale.

1-1-Composition des enseignements

Le D.U. est organisé sur une année et composé d'unité d'Enseignements (UE) comportant des enseignements (ECUE) obligatoires.

Le DU comprend 4 UE :

- UE 1 Comment accompagner ?
- UE 2 Les soignant et les besoins d'accompagnement des parents et des bébés
- UE 3 Les évolution de la périnatalité
- UE 4 Soutenance oral du mémoire

Le nombre total d'heures en présentiel est de 157 heures

1-2- Organisation

Durée de la formation :	1 an
Début de la formation :	Début octobre
Fin des cours :	Début juillet
Fin de la formation :	Juillet

Règlement d'étude du
DU « Accompagner : de la procréation à la naissance »

Périodicité : 2,5 jours/mois

Dix sessions d'une fin de journée de 3 heures et de deux journées de 7 heures permettront aux participants de perfectionner leurs propres pratiques de l'accompagnement. La participation active basée essentiellement sur des questions, la richesse des échanges et des réflexions personnelles, l'examen critique des anciennes et nouvelles méthodes d'accompagnement, la mise en situation entre les participants au D.U. et des parents volontaires participeront à la recherche d'un mode différent de relation parents-professionnels-bébés.

Les interventions sont prévues du jeudi 17h au samedi 17h30 et sont organisées de la façon suivante :

- Jeudi (17h-20h)

« immersion dans le thème ». Écoute d'une conférence et/ ou table ronde ouverte au public.
Rencontres, questions, approfondissement, mise en lumière des dérives et opportunités.

- Vendredi (9h-12h30 et 14h-17h30)

« apprentissage en groupe ». Élaboration et projections en situation incluant l'éthique, le comportement et le langage et comprenant les valeurs d'autonomie, respect et coopération.

- Samedi (9h-12h30 et 14h-17h30)

« du savoir à la connaissance ». Appropriation individuelle des 2 jours précédents avec restitution en amphi. Plan de recherche personnelle du prochain thème abordé.

Lieu : Université de Toulon, Campus de La Garde dans les locaux de la DFPA

1-3 Public concerné et conditions d'accès à la formation

Public concerné

> Directions administratives : Directeur de maternité, Chef de services hospitaliers, Chef de pôle, Directeur de laboratoire, Directeur d'instituts PMA, Cadre administratif de santé, Directrice d'école de sages-femmes

> Chefs de projets : Responsabilité Sociale des Entreprises, Laboratoire, Entreprise de la santé et du soin, Tout responsable de projets en liens avec la problématique élargie du soin, Chef de projets dans milieu associatif

> Professionnels de santé : Entrepreneur de la santé (start-up de la santé, monitoring de la santé), Médecins (biologiste, gynécologue, obstétricien, pédiatre, pédopsychiatre...), Psychologue, Sage-femme, Puéricultrice, Kinésithérapeute, Professionnels de la Périnatalité, Infirmier, Psychomotricien, Pharmacien...

Prérequis

Niveau Master 2 (sinon dérogation sur dossier), 5 ans minimum de pratique professionnelle.
CV, lettre de motivation

Capacité d'accueil et seuil d'ouverture

Effectif minimum : 15 participants

Effectif maximum : 20 participants

Possibilité d'assister à un ou plusieurs modules.

Règlement d'étude du
DU « Accompagner : de la procréation à la naissance »

1-4 Admission au diplôme

L'admission est prononcée à la suite de la soutenance du mémoire.

Est déclaré admis le candidat ayant obtenu une moyenne minimale de 10/20 à l'UE 4 comptant la mise en pratique professionnelle, le mémoire et sa présentation.

1-5 Mentions

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par le stagiaire sur l'ensemble des UE :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

1-6 Session

Le diplôme est en session unique.

2 – ASSIDUITÉ - RATTRAPAGE

La participation à tous les cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée. Une feuille d'émargement sera signée systématiquement pour chaque demi-journée d'enseignement.

L'absence à la session d'examen entraîne la non validation des UE 1 à 3. L'organisation d'une session de rattrapage en cas d'absence dûment justifiée dans un délai de 48 heures auprès du secrétariat, est laissée à la seule appréciation de l'équipe pédagogique suite à une requête écrite formulée par le candidat. Cette possibilité n'entraîne aucun droit pour le stagiaire.

3 – MODALITÉS DE CONTRÔLE

3-1 Organisation des examens

La convocation aux épreuves est publique.

La date limite de dépôt des mémoires est communiqué en cours d'année scolaire.

La soutenance du mémoire devant un jury présidé par le Responsable du mémoire est individuelle.

La soutenance du mémoire se déroule début juillet.

Le mémoire est évalué par une notation du rapport écrit et d'une soutenance orale.

3-2 Déroulement des épreuves

Règlement d'étude du
DU « Accompagner : de la procréation à la naissance »

L'étudiant doit se présenter muni de sa carte d'identité ou de sa carte d'étudiant sur laquelle se trouve sa photo.

► Lutte contre la fraude

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les épreuves.

3-3 Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiés durant la période prévue dans le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.